

Candidature aux classes initiales spécifiques

L'Intec propose un programme de classes renforcées de DCG, avec un encadrement et un suivi personnalisé sur la préparation de 4 UE.

Pour les trois années de classe initiale spécifique, vous bénéficiez :

Du point de bonification: un point de bonification vous sera attribué pour chaque UE à la note finale obtenue à l'épreuve de l'Intec à la condition d'avoir une moyenne de 10/20 calculée sur la base des 4 meilleures notes obtenues durant l'année (quatre devoirs maison et un examen d'essai sur polace). Les devoirs sont à déposer sur une plateforme dédiée (DELI).

De la double chance Intec : pour chaque UE préparée, vous passerez l'épreuve à l'État et à l'Intec et vous garderez la meilleure des deux notes pour obtenir le diplôme de l'Intec (qui donnent toutes les équivalences à celui de l'État).

De nombreuses ressources pédagogiques : envoi des fascicules de cours, remise des applications (exercices pendant le cours avec le professeur), accès aux différents outils pédagogiques, aux webconférences, aux forums... sur la plateforme Moodle de l'Intec.

Recrutement : sur étude du dossier de candidature. Vous serez convoqué pour un entretien si votre candidature est retenue. Seule l'issue de l'entretien déterminera si vous êtes accepté en classe initiale spécifique ou dans une autre formule de cours du jour à l'Intec.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 14 septembre 2020. [Complétez le dossier en ligne.](#)

Le DCG 1

La classe DCG 1 (environ 35 étudiants) est ouverte en formation initiale spécifique aux élèves titulaires du baccalauréat.

Rythme des cours : six heures du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h (pas de cours durant les vacances scolaires).

Composition :

- UE 111 - Fondamentaux du droit
- UE 115 - Économie contemporaine
- UE 118 - Système d'information et de gestion
- UE 119 - Comptabilité

Le DCG 2

La classe DCG 2 (environ 35 étudiants) est ouverte en formation initiale spécifique aux élèves titulaires d'un BTS CGO, d'un DUT GEA ou ayant validé les quatre UE de la 1-re année du DCG : Fondamentaux du droit (UE 111), Économie contemporaine (UE 115), Systèmes d'information de gestion (UE 118), Comptabilité (UE 119).

La classe de DCG 2 est aussi ouverte par l'intermédiaire d'une **VES** (validation des études supérieures) aux étudiants titulaires d'un autre diplôme ne donnant pas d'équivalence automatique (licence de droit, d'économie, de gestion, AES...).

Rythme des cours : six heures du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Composition :

- UE 112 – Droit des sociétés et des groupements d'affaires
- UE 114 – Droit fiscal

Le DCG 3

La classe de DCG 3 (environ 35 étudiants) est ouverte en formation initiale spécifique aux élèves ayant validé les UE des 1ère et 2ème année de DCG : Fondamentaux du droit (UE 111), Économie contemporaine (UE 115), Systèmes d'information de gestion (UE 118), Comptabilité (UE 119), Droit des sociétés et des groupements d'affaires (UE 112), Droit fiscal (UE 114), Finance d'entreprise (UE 116) et Comptabilité approfondie (UE 120). Les notes se compensent entre elles et aucune note ne doit être inférieure à 06/20.

La classe de DCG 3 est aussi ouverte par l'intermédiaire d'une **VES** (validation des études supérieures) aux étudiants titulaires d'un autre diplôme ne donnant pas d'équivalence automatique (licence de droit, d'économie, de gestion, AES...).

Rythme des cours : six heures par jour du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Composition :

- UE 113 - Droit social
- UE 117 - Management
- UE 121 - Contrôle de gestion
- UE 122 - Anglais des affaires
- UE 123 - Communication professionnelle

Candidater





Tarifs

3200 € par année.

Après l'entretien de motivation et lorsque l'inscription sera confirmée, l'élève devra s'acquitter du paiement de la CVEC en plus.

Possibilité de payer en trois fois (30% à l'inscription), 40% le 2ème mois et 30% le 3ème mois) sous les conditions suivantes :

- effectuer le paiement par carte ce crédit ;
- être de nationalité française ou européenne ou posséder une carte de résident d'une durée de 10 ans ;

Tant que vos frais de scolarité ne seront pas acquittés, votre inscription ne pourra pas être validée et vous prenez le risque de perdre votre place.

<https://cca.cnam.fr/toutes-les-actualites-du-departement-cca/candidature-aux-classes-initiales-specifiques-906373.kjsp>